

**REQUEST FOR PROPOSAL /
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Or By/Ou par Fax To/A: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title / Titre: Voice Switch Communication Spares/Pièce de rechange pour le système de communication par commutation vocale		Solicitation No / No de l'invitation: W8485-205634/A	
Date of Solicitation / Date de l'invitation: 20 June 2019/20 juin 2019			
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à: National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa, On K1A 0K2 Attn: patrick Dallaire, DAP 7-2-4 patrick.dallaire2@forces.gc.ca			
Telephone No. / N° de téléphone: 819-939-4915		FAX No / No de fax:	
Destination: 25 CFSD Montreal 6363 Notre Dame St E Montreal, QC H1N 1V9			

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés «rendu droits acquittés», tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

Solicitation Closes / L'invitation prend fin: At / à : 14:00 EST - Eastern Standard Time - heure normale de l'est On / le : July, 30 2019 - le 30 juillet 2019
--

Delivery required / Livraison exigée: On/or before December 31 2019/ 31 decembre 2019	Delivery offered / Livraison proposée:
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):	
Name / Nom: _____	Title / Titre: _____
Signature: _____	Date: _____

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES....	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
6.1 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	10
6.2 BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES	10
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	13
6.9 LOIS APPLICABLES.....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	13
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	13
6.12 CLAUSES DU GUIDE DES CUA.....	13
6.13 CONDITION DU MATÉRIEL – CONTRAT	14
6.14 EXIGENCE D'EMBALLAGE CONFORMÉMENT À LA SPÉCIFICATION D-LM-008-036/SF-000	14
6.15 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – FRANCO À BORD DESTINATION ET RENDU DROITS ACQUITTÉS	14
ANNEXE A	15
ARTICLES D'EXÉCUTION DÉTAILLÉS	15
ANNEXE B DE LA TROISIÈME PARTIE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS.....	18
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	18

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences en matière de sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'annexe A, Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus d'appel d'offres. Ils doivent présenter leur demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Les renseignements peuvent être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2019-03-04) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) L'article 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est supprimé dans sa totalité.
- b) L'article 05, Présentation des soumissions – paragraphe 4, est modifié comme suit :
 - Supprimer : 60 jours
 - Insérer : 90 jours
- c) L'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal, paragraphe 2, est supprimé.
- d) L'article 20, Autres renseignements, paragraphe 2, est supprimé.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T – (2014-06-26) Condition du matériel - soumission
B3000T – (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le gouvernement du Canada

considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement du Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (une copie papier)
- Section II : Soumission financière (une copie papier)
- Section III : Attestations (une copie papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier bond de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a émis une politique imposant aux ministères et organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour intégrer des considérations environnementales au processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format bon pour l'environnement, soit une impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, une impression recto verso, des agrafes ou des trombones, plutôt qu'une reliure à anneaux plastiques, un classeur à attaches ou une reliure.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la Base de paiement indiquée dans la partie 6. Les prix doivent figurer uniquement dans les Détails de l'article à l'annexe A.

3.1.1 Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens;

les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à la destination des biens indiquée dans l'annexe A, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.3.1 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.1.4 Paiement électronique des factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplissez l'annexe B, Instruments de paiement électronique, pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe B, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, le gouvernement considérera que l'entrepreneur n'accepte pas les instruments de paiement électronique pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.5 Clauses du Guide des CCUA

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements additionnels exigés à la partie 5.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements ci-dessous.

3.1.6 Meilleure date de livraison - soumission

Même si la livraison initiale est prévue d'ici le 31 décembre 2019, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison pouvant être offerte à l'annexe A, Détails des articles.

3.1.7 Personnes-ressources du fournisseur

Le gouvernement du Canada demande que les soumissionnaires fournissent les coordonnées du représentant de l'entrepreneur à la partie 6.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce ainsi que le Code OTAN des fabricants (NSCM) et le code NCAGE des pièces offertes.
- b) Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer le nom de la marque et le modèle, ou le numéro de la pièce et le code NSCM/NCAGE.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission doit être indiqué en dollars canadiens, rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2010, taxes d'accise et droits de douane canadiens inclus, le cas échéant, et taxes applicables en sus.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. On recommandera d'attribuer un contrat en fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas, article par article, en fonction du numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO).

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est jugée fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations ci-dessous dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin d'éviter que son offre ne soit rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi accessible au bas de la page du site Web *d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail* (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences en matière de sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les éléments décrits à l'annexe A, Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Le document 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne), s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 décembre 2019.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'annexe A du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Patrick Dallaire
Titre : Agent de négociation des contrats

Direction : DOA 7-2-4
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2
Téléphone : 819-939-4915
Courriel : patrick.dallaire2@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le présent contrat est : **(REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique susmentionné représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur **(REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : à préciser et à soumettre par le fournisseur avec sa soumission)**

Personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser un prix ferme en dollars canadiens de _____ \$ (à inscrire lors de l'adjudication du contrat) conformément à l'annexe A. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ceux-ci n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement électronique de factures – Contrat

6.6.3 Paiements multiples

Clause H1000C (2008-15-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. dépôt direct (national et international);
- b. échange de données informatisé (EDI);
- c. virement télégraphique (international SEULEMENT);

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

W1941
Ministère de la Défense nationale
25^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes
C.P. 4000
Forces, Succ. K
Montréal (Québec), Canada
H1N 3R9
À l'attention de : Comptes créditeurs

- b) Une (1) copie doit être envoyée par la poste ou par courriel à l'autorité contractante indiquée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat et la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier dans la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document figurant plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) l'annexe A, Détails des articles;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____. **(REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat)**

6.11 Contrat de défense

A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
D2000C (2007-11-30), Marquage
D2001C (2007-11-30), Étiquetage
D2025C (2013-11-06), Matériaux d'emballage en bois
D5540C (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)
D5545C (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)
D6010C (2007-11-30), Palletisation
D9002C (2007-11-30), Ensembles incomplets
G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.13 Condition du matériel – Contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.14 Exigence d'emballage conformément à la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer les articles numéro 1 à 5 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéro 1 à 5 à raison de 1 par paquet.

6.15 Instructions d'expédition – Franco à bord destination et rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination indiqué dans le contrat.

Rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2010, Montréal (Québec).

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

25^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes
Montréal (Québec)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou
514-252-2777, postes 2363/4673/4282
Courriel : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

ANNEXE A

Articles d'exécution détaillés

Article	DESCRIPTION	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME	Prix total	Date de livraison proposée
1	<p>NNO : 7025-01-656-0429 Multiplexeur, numérique Numéro de pièce demandé : TC8518P-23SC320-11 Code NSCM/NCAGE : 05SC7, TC Communications Inc. ISO 9001:2008 : Assurance de la qualité Q</p> <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • Code NSCM/CAGE _____ 	CH	15	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section des réceptions 6363, RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA	Ministère de la Défense nationale C.P. 4000, Succursale K 25 DAFC/Magasin À l'attention de : 25 DAFC, Comptes créditeurs Montréal (Québec) H1N 3R9 Canada	_____ \$	_____ \$	JJ/MM/AA
2	<p>NNO : 5965-01-650-5785 Casque-microphone Numéro de pièce demandé : 78712-101 Code NSCM/NCAGE : 22447, Plantronics Inc. ISO 9001:2008 : ASSURANCE DE LA QUALITÉ C</p> <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ 	CH	200	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section des réceptions 6363, RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA	Ministère de la Défense nationale C.P. 4000, Succursale K 25 DAFC/Magasin À l'attention de : 25 DAFC, Comptes créditeurs Montréal (Québec) H1N 3R9 Canada	_____ \$	_____ \$	JJ/MM/AA

Article	DESCRIPTION	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME	Prix total	Date de livraison proposée
	<ul style="list-style-type: none"> Code NSCM/CAGE 							
3	<p>NNO : 5996-01-644-2820 Amplificateur d'audiofréquence Numéro de pièce demandé : 71248-10. Code NSCM/NGAGE : 22447, Plantronics Inc. OU Numéro de pièce demandé : 71248-310 Code NSCM/NGAGE : 22447, Plantronics Inc ISO 9001: ISO 9001:2008 : ASSURANCE DE LA QUALITÉ : C</p> <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Numéro de pièce proposé Code NSCM/CAGE 	CH	200	<p>Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section des réceptions 6363, RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA</p>	<p>Ministère de la Défense nationale C.P. 4000, Succursale K 25 DAFC/Magasin À l'attention de : 25 DAFC, Comptes créditeurs Montréal (Québec) H1N 3R9 Canada</p>	\$	\$	JJ/MM/AA
4	<p>NNO : 5996-01-679-7037 Amplificateur, sous-asseblage Numéro de pièce demandé : 71248-325 Code NSCM/NGAGE : 22447, Plantronics Inc. OU Numéro de pièce demandé : SHS 1897-25 Code NSCM/NGAGE : 22447, Plantronics Inc. ISO 9001:2008 : ASSURANCE DE LA QUALITÉ : C</p>	CH	200	<p>Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section des réceptions 6363, RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA</p>	<p>Ministère de la Défense nationale C.P. 4000, Succursale K 25 DAFC/Magasin À l'attention de : 25 DAFC, Comptes créditeurs Montréal (Québec) H1N 3R9 Canada</p>	\$	\$	JJ/MM/AA

Article	DESCRIPTION	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME	Prix total	Date de livraison proposée	
	<p>Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • Code NSCM/CAGE _____ 								
5	<p>NNO : 5965-01-628-2266 Combiné Numéro de pièce demandé : 1801A000ADG-IEY10 Code NSCM/NGAGE : 97101, Audio Sears Corp. OU Numéro de pièce demandé : G00561-IEY10 Code NSCM/NGAGE : 97101, Audio Sears Corp. ISO 9001:2008 : ASSURANCE DE LA QUALITÉ C</p> <p>Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • Code NSCM/CAGE _____ 	CH	200	<p>Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section des réceptions 6363, RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA</p>	<p>Ministère de la Défense nationale C.P. 4000, Succursale K 25 DAFC/Magasin À l'attention de : 25 DAFC, Comptes créditeurs Montréal (Québec) H1N 3R9 Canada</p>			JJ/MM/AA	
TOTAL PARTIEL									
Taxes applicable						INDIQUER LES MONTANTS PERTINENTS			TPS : \$
									TVQ : \$
									TVP : \$
Total									\$

ANNEXE B DE LA TROISIÈME PARTIE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte n'importe lequel des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisé (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement).